



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**UNIVERSITÉS, ÉQUIPEMENTS PORTUAIRES, ZONES D'ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES (ZAE)**

**CENTRE INITIA - BRUAY-LA-BUISSIÈRE - PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES - CONVENTION
DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AVEC PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA
SOCIÉTÉ "SOLUSUN SAS"- SIGNATURE D'UN AVENANT N°1**

Considérant que la société SOLUSUN, S.A.S, créée le 12 décembre 2023, ayant son siège social à Bruay-La-Buissière (62700), Centre Initia, 1039 rue Christophe Colomb, représentée par la société I.D.E.M., SARL, en qualité de Président, elle-même représentée par Monsieur Guillaume BRIGE en qualité de gérant, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Arras sous le n° 982 273 575 R.C.S. Arras, est spécialisée dans l'activité d'évaluations techniques concernant la conception, conduite d'études de projets techniques, achat-revente de matériel, installation de centrales photovoltaïques.

Vu la décision n°2026_247 du 12 mars 2026 par laquelle le Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane a autorisé la signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour la mise à disposition du bureau n°5 d'une surface de 60 m² et d'un atelier D d'une surface de 144 m² situés dans un ensemble immobilier nommé Centre Initia, d'une superficie bâtie de 1 443 m², 1039 rue Christophe Colomb à Bruay-La-Buissière (62700) pour une durée allant du 1^{er} février 2026 au 31 janvier 2027.

Considérant l'accroissement de l'activité de la société qui nécessite un recrutement de personnel supplémentaire et la demande de la société SOLUSUN, S.A.S. à occuper le bureau n°1 d'une superficie de 22,58 m² à compter du 1^{er} avril 2026 en sus des locaux déjà occupés.

Considérant qu'il y a lieu de signer un avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux avec prestations de services, avec ladite société, ayant pour objet la mise à disposition du bureau n° 5, du bureau n°1 et de l'atelier D, à compter du 1^{er} avril 2026 jusqu'au 31 janvier 2027, moyennant :

- une redevance annuelle de 17 215,54 € HT TVA en sus,
- un forfait service mensuel de 50,00 € HT TVA en sus,
- un montant mensuel de charges locatives de 556,90 € HT TVA en sus et le versement d'un dépôt de garantie de 2 869,24 € payables dans les conditions prévues au bail.

En vertu de la délibération du Conseil communautaire du 10 avril 2026 donnant délégation au Président de approuver les modalités de mise à disposition (en ce compris les procès-verbaux prévus à l'article L1321-1 et suivants du CGCT), d'utilisation, de gestion ou d'entretien des biens ou équipements communautaires ; Décider de la conclusion ou de la révision du louage de choses.

Le Président,

DECIDE de signer un avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux avec prestations de services ci-annexé, avec la société Solusun, S.A.S, ayant pour objet la mise à disposition de locaux dits bureau n° 5, bureau n°1 et atelier D d'une superficie totale de 226,58 m2 situés dans le centre Initia à Bruay-la-Buissière (62700), 1 039 rue Christophe Colomb à compter du 1^{er} avril 2026 jusqu'au 31 janvier 2027 et moyennant :

- une redevance annuelle de 17 215,54 € HT TVA en sus,
- un forfait service mensuel de 50,00 € HT TVA en sus,
- un montant mensuel de charges locatives de 556,90 € HT TVA en sus et le versement d'un dépôt de garantie de 2 869,24 € payables dans les conditions prévues au projet de bail annexé à la décision.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le 29 mai 2026

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 29 MAI 2026

Et de la publication le : 29 MAI 2026

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



DUPONT Jean-Michel

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



DUPONT Jean-Michel